

# COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE du LUNDI 8 NOVEMBRE 2021

Président : Patrick TEYSSEGRE

Présents : Jean-Louis EYROLLE,  
Patrick TEYSSEGRE  
Jean-Claude PRADEL  
Martine DANCLA  
Valérie BORRELL  
Isabelle ROUX  
Alain VINNAC  
Hugo RUILHES  
Isabelle LAGARRIGUE

Excusés : Mathieu EBBESSEN-GOUDIN, pouvoir à Patrick TEYSSEGRE  
Marie-France WAGNER,

Absent :

Secrétaire de séance : Valérie BORRELL

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18H00.

### TARIFS CONCESSIONS CIMETIERE ET COLOMBARIUM :

Après en avoir délibéré le conseil municipal ; décide à l'unanimité d'appliquer les tarifs suivants pour les concessions trentenaires :

-5m<sup>2</sup> (2 personnes) : 700.00 €  
-2m<sup>2</sup> (1 personnes) : 500.00 €

Après en avoir délibéré le conseil municipal ; décide à l'unanimité de fixer ainsi qu'il suit les tarifs au colombarium, à savoir :

-case au colombarium : 800.00 € pour 30 ans  
-cave urne colombarium : 900.00 € pour 30 ans  
(dimensions : 80x80x60)

**Membres ayant pris part à la délibération : 10**

**POUR : 9**

**CONTRE : 1**

**ABSTENTIONS : 0**

### **DM AMENAGEMENT STADE DE FOOT**

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2021*

#### **CREDITS A OUVRIR**

<b>Imputation</b>	<b>Nature</b>	<b>Montant</b>
23 / 2315 / 72	AMENAGEMENT	7 966,00
<b>Total</b>		7 966,00

#### **CREDITS A REDUIRE**

<b>Imputation</b>	<b>Nature</b>	<b>Montant</b>
23 / 2315 / 86	AMENAGEMENT	7 966,00
<b>Total</b>		7 966,00

**Membres ayant pris part à la délibération : 10**

***POUR : 10***

***CONTRE : 0***

***ABSTENTIONS : 0***

### **CONVENTION COMMUNE TOUR DE FAURE/LA SAUR ENTRETIEN ET CONTROLE DES APPAREILS DE DEFENSE CONTRE L'INCENDIE :**

Concernant les dispositifs d'incendie, la compétence de la SAUR s'arrêtant à la vanne d'isolement, excluant donc l'appareil de lutte contre l'incendie, Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de signer une convention avec la SAUR pour l'entretien et le contrôle des appareils de lutte contre l'incendie raccordés sur le réseau de distribution public d'eau potable.

Les membres du Conseil, après en avoir délibéré, autorise, à l'unanimité, Monsieur Le Maire à signer cette convention avec la SAUR, convention dans laquelle seront précisées les modalités de cet entretien et contrôle.

**Membres ayant pris part à la délibération : 10**

***POUR : 10***

***CONTRE : 0***

***ABSTENTIONS : 0***

### **CHEQUE A ENCAISSER**

Le conseil municipal ; après en avoir délibéré, autorise Monsieur le maire à encaisser un chèque de EDF d'un montant de 292.64 € correspondant à un trop perçu sur règlement.

**Membres ayant pris part à la délibération : 10**

***POUR : 10***

***CONTRE : 0***

***ABSTENTIONS : 0***

## **CHEQUE A ENCAISSER**

Monsieur Le Maire informe les membres du Conseil Municipal, que l'association Lapopie Olympique souhaite faire un don à la commune d'un montant de 1000.00 €.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal autorisent Monsieur le Maire à accepter ce don.

**Membres ayant pris part à la délibération : 10**

***POUR : 10***

***CONTRE : 0***

***ABSTENTIONS : 0***

## **QUESTIONS DIVERSES :**

1/ PLUI

Le PLUI doit être arrêté lors de la séance du Conseil Communautaire du 10/11/2021.

Nous avons eu peu de temps pour consulter le dossier final avant le vote (10 jours), nous allons donc comme la quasi-totalité des communes de notre secteur demander un report du vote afin d'avoir des réponses claires à des questions ou des incompréhensions qui se posent.

2/ marché estival

L'association Tour de Faure Animation doit se réunir prochainement et devra choisir un remplaçant à Monsieur René TOUTIN qui souhaite « passer la main ».

3/ Offre Bibliothèque Médiathèque

Monsieur Jean-Louis EYROLLE, délégué à la commission culture, nous présente cette offre qui pourrait correspondre à nos attentes en la matière.

Nous décidons de convier Madame Marie Noëlle ANDISSAC, Directrice de la Médiathèque à une réunion pour nous présenter cette offre et nous aider dans sa réalisation future.

4/ Cadeaux de fin d'année aux habitant de 75 ans et plus

Madame Isabelle ROUX est chargée de l'opération achat des cadeaux et de la constitution de deux équipes de conseillers pour les apporter au domicile des bénéficiaires.

***L'Ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H30***